

Règlement des épreuves

100 km à pied - Steenwerck

Le règlement est constitué des règles d'inscription ci-dessous et des instructions spécifiques à chaque course (voir la [page des courses](#) sur le site internet).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement si besoin. Le participant s'engage à ses frais, risques et périls et renonce expressément à faire valoir des droits généralement quelconques à l'encontre des organisateurs.

Droits d'inscription

Le tableau suivant reprend les droits d'inscriptions aux différentes courses en fonction de la période d'inscription :

	100km Open 24h	100km Course - de 14h	Course des jeunes
Justificatif médical	Obligatoire – voir le paragraphe adéquat		Questionnaire à présenter
Age minimum	18 ans		Jeunes qui auront 7 ans en 2023
Tarif avant le 1 ^{er} mai	30 €	30 €	Non prévu
Tarif à partir du 2 mai	40 €	40 €	2 €
Accompagnateur (maximum un par coureur)	10 €		Non prévu
SMS	2 €		Non prévu
Ecocup souple	Obligatoire – un modèle en vente sur place - 3 €		Non prévu
Fermeture des inscriptions	Dimanche 14 mai à minuit		Inscriptions sur place

Changements en 2023 :

- Nous n'autorisons qu'un seul accompagnateur par personne inscrite sur l'une des épreuves de 100 km
- La randonnée « tour du soir » est abandonnée mais nous rappelons que les 100km est une épreuve ouverte à tous.
- Pour les coureurs handisports et particulièrement les gens en fauteuil, toutes les portions de circuit sont à présent roulantes. La portion de 800 mètres de chemins n'existe plus.

Conditions d'inscription

Les courses 100km Open 24h, 100km Course 14h sont réservées aux personnes majeures à la date du 17 mai 2023. Un justificatif médical datant de moins d'un an à la date du 18 mai 2023 est indispensable (voir le paragraphe adéquat) et la possession d'un gobelet est une condition indispensable pour rejoindre la ligne de départ. Nous proposons un modèle en vente.

Des matériels adéquats - bandes réfléchissantes, éclairage – sont indispensables la nuit. Les athlètes en fauteuil sont acceptés, à condition de ne pas utiliser de handbike, considérés comme cyclistes par la fédération handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

La course des jeunes est ouverte aux enfants et ados nés entre 2008 et 2016 – courses de 1 à 4,5 km par tranche d'âge et sexe. La validation d'un questionnaire(*) médical par le jeune et ses responsables légaux est indispensable. Les adultes exerçant l'autorité parentale attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 6 mois à la date du 18 mai 2023 sera demandé.

(*) questionnaire dont le contenu est précisé par arrêté conjoint des ministères de la santé et des sports

Retrait des dossards

Le jour de l'épreuve, chaque concurrent doit se munir d'une pièce d'identité pour pouvoir retirer son dossard. Le dossard sera remis contre une signature du concurrent.

Le retrait se fera dans la salle des sports, rue de Nieppes (accès par le parking du terrain de football ou par la grand-place) à partir du mercredi 15h jusqu'à la demi-heure précédent le départ de votre course

Paielement

Tout paiement non parvenu à l'organisation pour quelque raison que ce soit sera dû par le concurrent au montant correspondant à l'épreuve choisie et à sa date d'inscription. Si une somme nous parvient après l'épreuve, elle sera évidemment remboursée. Le paiement par carte bancaire étant instantané, il n'y aura pas de problème si vous vous êtes inscrits sur Hello Asso.

De plus, pour la majoration des tarifs ayant lieu 15 jours avant l'épreuve, seule la date d'envoi du règlement comptera (cachet de la poste faisant foi) et non pas la date d'inscription sur le site Internet.

Remboursement

L'organisation ne procédera à aucun remboursement. **Les personnes inscrites à l'avance et empêchées le jour de l'épreuve pourront s'inscrire gratuitement en 2024.** Il leur suffira d'envoyer un mail à inscriptions@100kmsteenwerck.fr avant la fin du mois de mai 2023 en demandant à bénéficier de cette gratuité.

Justificatif médical

Pour les personnes majeures :

Les épreuves de 100 km sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non à partir de 18 ans. Tout participant doit fournir avec le bulletin d'inscription signé un justificatif médical au choix :

- un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an le 18 mai 2023, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ;

OU

- une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date des 17 et 18 mai 2023 (attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)) ;

OU

- une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et **délivrée par une des fédérations suivantes** :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Notez que si vous décidez de nous envoyer le justificatif médical par mail, une simple photo (prise avec votre smartphone par exemple) suffit. Vous pouvez aussi le scanner mais ce n'est pas une obligation.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue)

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

Commodités

Durant l'épreuve, des ravitaillements variés en nourriture et en boissons vous sont proposés tous les 5 à 6 km. Une consigne est à votre disposition à la salle des sports – vous y passez tous les 16 km environ. Une salle de repos est ouverte avec quelques lits durant toute l'épreuve. Elle est exclusivement réservée aux concurrents.

Des navettes sont mises en place vers les gares SNCF de Steenwerck et Bailleul à la demande. Dans ce cas, envoyez un SMS 15 minutes avant l'arrivée de votre train précisant la gare et l'heure et nous viendrons vous chercher. Le numéro : 06 78 30 02 62

Très important enfin : le jeudi soir à 19h nous procédons à la proclamation des résultats. Vous y êtes tous invités et nous appelons tous ceux qui ont fini leurs 100 km sur le podium, du premier au dernier. Et nous espérons bien vous faire monter ces 5 marches vers la gloire !!! (des marches qu'il faut ensuite redescendre).